

## **Projet d'agrandissement du Parc Marin du Saguenay-Saint-Laurent**

Mémoire présenté au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et à Parcs Canada dans le cadre des consultations publiques prévue du 21 octobre au 13 décembre 2024.

Par

Roxane Bissonnette, Lucie Conin et Nawal Lamraouhi, étudiantes du cours Gestion intégrées des ressources maritimes (GRM64012) des programmes d'études supérieures en gestion des ressources maritimes de l'Université du Québec à Rimouski

4 décembre 2024

## Mise en contexte et remerciement

Ce mémoire a été préparé dans le cadre du cours Gestion intégrée des ressources maritimes (GRM 64012) des programmes de maîtrises<sup>1</sup> et de diplômes d'études supérieures spécialisées en gestion des ressources maritimes<sup>2</sup> de l'Université du Québec à Rimouski. La participation à ce processus a été d'une grande valeur pédagogique et la proximité avec les experts du milieu aura offert aux étudiantes une expérience unique de réfléchir à l'intégration des usages côtiers et maritimes, la participation des parties prenantes et la conservation d'écosystèmes côtiers et marins dans le contexte de l'agrandissement du Parc-Marin Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL).

Les commentaires, recommandations et questions que contient ce mémoire sont le reflet des réflexions menées par les étudiantes du cours et n'engagent que leur parole citoyenne.

Les étudiantes remercient Monsieur Émilien Pelletier, président du comité de coordination du parc marin qui est venu en classe présenter l'histoire du parc marin sur plus de trente ans. Elles remercient également Julia Santos Silva du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) ainsi que Cécile Régazzi de la Table de concertation de l'estuaire moyen pour leurs partages d'informations sur le territoire. Finalement, elles remercient Laurence Pagé et l'équipe de Parcs-Canada pour leur accueil lors des consultations publiques du 4 novembre 2024 ayant eu lieu au Théâtre du Bic.

Pour arriver à la rédaction de ce mémoire, les étudiantes ont réalisé un travail en 4 étapes

1. La première étape a consisté à réaliser une revue de la littérature grise et académique en lien avec le PMSSL, mais aussi l'agrandissement d'AMP en général
2. La deuxième étape a consisté à participer à un séminaire de discussion avec Monsieur Émilien Pelletier, président du comité consultatif du PMSSL
3. La troisième étape a consisté à participer aux consultations publiques du 4 novembre au Bic
4. La quatrième étape a consisté à rédiger un rapport pour le cours

Anne Fauré, PhD., professeure en gestion des ressources maritimes, UQAR.

---

<sup>1</sup><https://www.uqar.ca/programmes-domaines-detudes/maitrise-en-gestion-des-ressources-maritimes/>

<sup>2</sup><https://www.uqar.ca/programmes-domaines-detudes/diplome-detudes-superieures-specialisees-en-gestion-des-ressources-maritimes/>

Le processus d'agrandissement du PMSSL est important pour rehausser la protection des bélugas tout en tenant compte des dernières études scientifiques sur l'habitat essentiel de ces derniers. Par ailleurs, ce processus d'agrandissement assurera par ricochet une certaine protection pour les baleines migratrices, les oiseaux marins, plusieurs espèces de poissons et la flore côtière. Il va également permettre de faire rayonner les usages liés au fleuve Saint-Laurent en les mettant en valeur et en assurant une harmonisation de ces derniers via le futur plan directeur. La portée politique du parc marin et de son agrandissement, en fait un instrument de conservation qui n'est pas neutre. Le projet porté par les gouvernements du Québec et du Canada permet d'assurer la protection de la biodiversité marine dans une perspective de gouvernance partagée tout en renforçant l'entente de collaboration entre les gouvernements du Québec et du Canada de 1998. Elle fait aussi échos aux demandes du Collectif de la COP 15 qui appuyait le projet d'agrandissement 2022 et inscrit cette démarche dans le cadre d'engagements mondiaux. Il sera ainsi un moyen de poursuivre les efforts pour contribuer à la conservation de 30 % du territoire marin d'ici 2030.

Le projet constitue aussi un outil important pour protéger le territoire et l'identité régionale à la lumière de l'historique des mobilisations citoyennes contre les projets de développement pétrolier sur le territoire du parc marin et, plus largement, le Saint-Laurent.

L'aboutissement de processus déjà formulés dans le plan directeur de 2010 démontre la ténacité d'acteurs clés du milieu pour voir le projet se réaliser, mais aussi les contraintes politico-institutionnelles qui ralentissent l'avancement de projets de conservation.

Le processus de consultation publique a été bien construit. Le document d'information à disposition du public était complet et écrit dans un langage clair. Le format en deux temps (kiosque et assemblée publique) lors des soirées de consultation publique était bien pensé alors que cinq rencontres locales ont été proposées. La personne à l'animation était excellente, ce qui a permis de mener des échanges constructifs et éclairants entre le public et la table d'experts. Il serait intéressant de maintenir un lien avec les participants aux consultations publiques actuelles afin qu'ils puissent être informés et consultés lors de l'élaboration du nouveau plan directeur. Un travail de fond a été réalisé en amont avec la rencontre de près de 230 organismes.

Notons que le processus s'est tenu en même temps que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement mène une enquête sur le programme décennal de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna par la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG) (du 28 octobre 2024 au 28 février 2025). Comme le rapport du BAPE n'est pas encore connu, il est difficile de se prononcer sur cet enjeu alors que le port n'est pas couvert par l'agrandissement de l'AMP et que les impacts du déversement des sédiments dans le parc marin sont mal connus.

Il aurait été intéressant d'avoir une vue d'ensemble des aires marines protégées au Québec ainsi que les réserves de territoire aux fins d'aire protégée pour saisir la cohérence du projet sur le territoire marin du Québec.

## Recommandations

- **Élargir la gouvernance participative sans alourdir la construction de consensus**

Le projet d'agrandissement concerne 4 régions administratives, 8 MRC, 27 municipalités riveraines et deux communautés autochtones. Ceci fait en sorte qu'il faudra revoir les mécanismes de gouvernance, en particulier la composition du comité de coordination du parc marin pour assurer la représentativité et les points de vue et la facilitation des réunions. Après l'agrandissement, il faudra trouver des mécanismes appropriés pour que les Premières Nations Wolastoqiyik Wamsipekwuk, les Innus Essipit et les 37 municipalités puissent arriver à s'entendre sur les priorités à mettre en œuvre. Il serait intéressant de donner une place à la jeunesse au sein du comité consultatif et de poursuivre le travail en partenariat avec la TCR du Sud de l'Estuaire Moyen, le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire et le CREBSL qui ont développé une grande expertise et des méthodes de concertation avec les parties prenantes du territoire. Il faudrait veiller à une représentativité des divers secteurs présents sur le comité de coordination en faisant des tables de travail les plus inclusives possibles entre les représentants d'organismes et les individus (pêcheurs, activités portuaires, usagers du milieu, groupes environnementaux en plus des élus). Toutefois, le modèle de gouvernance participatif déjà éprouvé au cours des 20 dernières années sera utile pour poursuivre la construction de la confiance et la compréhension fine des enjeux locaux. Cette façon de faire est inspirante pour de futures aires marines protégées.

- **Élargir la mise en valeur des connaissances et retombées socio-économiques du parc dans une perspective de durabilité sociale**

Le document d'information et la présentation publique n'ont que peu mis en valeur les retombées sociales du parc marin et l'atteinte d'objectifs économiques et sociaux. Il serait intéressant de donner accès à la documentation sur les retombées sociales (bien-être des communautés côtières) et économiques du parc marin. L'Observatoire global du Saint-Laurent pourrait aider à la mise en valeur de ces données afin qu'elles soient plus facilement accessibles. Les connaissances et points de vue des Premières Nations pourraient être mieux mis en valeur pour s'enrichir collectivement de la perspective autochtone. La vulgarisation des informations et des connaissances est à poursuivre, notamment en proposant des programmes clés en main pour les écoles. Par ailleurs, des indicateurs de durabilité sociale et de prise en compte des changements climatiques pourraient également être mis en valeur. Est-ce que le PMSSL dispose d'un programme de surveillance en termes de viabilité socioterritoriale avec des indicateurs clés ?

D'un point de vue plus spécifique, il faudrait penser à faciliter la transmission de l'information, particulièrement en ce qui concerne la qualité de l'eau et le bruit suite aux activités de dragage, par l'établissement d'une cellule de partage pour les données relatives à la qualité de l'eau. Il est également proposé de poursuivre les efforts de suivi de l'aire de répartition du béluga en réponse aux changements climatiques, afin d'adapter les mesures de conservation en conséquence.

- **Participer stratégiquement à la gestion intégrée du Saint-Laurent et à la planification spatiale maritime dans le contexte des changements climatiques**

Le futur PMSSL devrait s'arrimer clairement aux démarches de gestion intégrée déjà en cours en expliquant quelle est la vision du parc pour éviter que l'interface terre-mer le long du parc marin et les bassins versants ne soient considérés comme des zones déconnectées du parc marin. Il faudrait proposer un regard intégrateur, même si les territoires insulaires ne sont pas inclus dans le projet d'agrandissement en participant à des partenariats avec d'autres institutions.

Le parc marin, en raison de son ampleur, devrait jouer un rôle de leader pour mettre en valeur les diverses initiatives liées à son territoire, par exemple en faisant des ponts avec les activités, comme celle du site Putep 't-awt avec l'observatoire de béluga de La Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekuk, ou encore en faisant la connexion avec le parc national du Bic géré par la SÉPAQ. Il devrait aussi soutenir les autres initiatives visant à protéger le Saint-Laurent comme celle visant le renouvellement du futur Plan d'action Saint-Laurent et les diverses initiatives de planification spatiale maritime.

Aucun des futurs usages autorisés dans le parc marin n'a évoqué quelle serait la manière de procéder si l'industrie éolienne offshore venait à se développer, si le déménagement d'un traversier se concrétisait ou si la culture d'algue prenait de l'ampleur.

Les informations mises à la disposition du public ne mentionnent pas le montant des ressources qui seront investies avec l'agrandissement. Vu l'ampleur du territoire, des ressources financières seront nécessaires pour que le parc ne soit pas juste un parc sur papier.

- **Contribuer à la recherche et à la formation universitaire**

La future étendue du parc marin fera en sorte qu'une proximité naturelle s'installera avec l'UQAR. Le PMSSL devrait se servir de cette proximité pour consolider les recherches et contribuer à la formation universitaire. Par exemple, il serait intéressant de poursuivre les travaux sur l'impact du parc marin et ses aspects humains et favoriser l'élaboration d'outils ou de données favorisant des solutions innovantes permettant l'aide à la décision. Ceci pourrait aussi se faire dans une perspective intersectorielle et interdisciplinaire et en appui aux besoins des communautés.

- **Agilité dans l'évolution des limites du PMSSL**

Au vu de l'incertitude actuelle de l'évolution des changements environnementaux et climatiques, il serait important de considérer de futurs changements dans les limites du parc. En particulier, il serait intéressant de poursuivre les efforts de conservation jusqu'à Pointe-au-Père aux vues des études (sur les herbiers de zostères marines) des organismes comme le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, Horizon Nature, CREBSL et de l'offre touristique déjà en place. Le dialogue devrait de poursuivre avec les acteurs les plus résistants au processus.

En somme, l'agrandissement du parc marin devrait non seulement permettre de poursuivre les efforts de conservation, de gestion intégrée des zones côtières, même si l'interface terre-mer ne relève pas du PMSSL, mais aussi de poursuivre des efforts de planification des espaces marins de l'estuaire du Saint-Laurent. En matière de gouvernance, le processus en place est unique et mériterait d'être davantage mis en valeur en termes d'objectif de durabilité sociale. Le futur PMSSL sera un outil très important pour aiguiller les décideurs face à de futurs développements dans l'estuaire au-delà d'une limite géographique : il deviendra un argument pour donner une cohérence au futur développement touchant le territoire maritime.